

21200 Beaune

Tél : 03 80 22 34 38

Mail : 0211211C@ac-dijon.fr

Note de rentrée

L'équipe éducative de l'école des Echaliers souhaite à tous les parents et à tous les élèves une bonne année scolaire. En ce jour de rentrée, plusieurs documents vous sont distribués. Ils devront être remplis avec soin et retournés aux enseignants au plus tard le **lundi 8 septembre** :

- Fiche individuelle de renseignements. Merci de bien noter tous les numéros de téléphone et merci de penser à communiquer à l'école les changements de numéros de téléphone en cours d'année.
- Autorisation de communiquer l'adresse personnelle aux associations de parents d'élèves
- Port de lunettes (formulaire à demander à l'enseignant si nécessaire)
- Autorisation de prendre des photos des élèves dans le cadre de projets pédagogiques
- **remplir la couverture et la page 1 du cahier de liaison.**
- Merci de fournir également une **attestation d'assurance pour l'année scolaire 2019-2020 (responsabilité civile + individuelle accident)**
- **Horaires de l'école** :

Les classes fonctionnent de **8h20 à 12h** et de **13h50 à 16h30**. L'accueil des élèves se fait au portail par groupes de 2 classes : 8h20/8h25/8h30 et 13h50/13h55/14 h. **Les élèves restent sous la responsabilité des parents avant l'entrée dans la cour.**

Rappel important : En raison de l'application du plan vigipirate, la grille d'entrée est constamment fermée à clé. Pour pénétrer dans l'enceinte de l'école, il vous faut utiliser la sonnette et attendre l'ouverture du portail. Ces contraintes impliquent donc **l'obligation de respecter les horaires**. Les élèves en retard ne pourront plus être acceptés à l'école une fois les grilles fermées.

En raison du contexte sanitaire, les adultes pénétrant dans l'école devront porter un masque. Nous vous demandons d'éviter les rassemblements devant l'établissement et nous vous conseillons fortement de porter un masque aux abords de l'école. Nous vous remercions de respecter les gestes barrière.

Standard téléphonique : En cas de besoin et/ou pour signaler l'absence de votre enfant, merci d'appeler l'école le matin avant 8h30 ou de laisser un message sur le répondeur.

Obligation scolaire : **La fréquentation régulière est obligatoire.** Lorsqu'un enfant manque la classe, les personnes responsables doivent faire connaître à l'école l'absence de l'enfant, le plus rapidement possible. Nous vous demandons de remplir un billet d'absence ou de retard dans le cahier de liaison.

Organisation du temps scolaire :

Les élèves ont cours **le lundi, mardi, jeudi et vendredi** aux heures précisées ci-dessus.

Calendrier des vacances scolaires 2020-2021 (Académie de Dijon)

- **Toussaint** : Samedi 17 octobre 2020 au Lundi 2 novembre 2020 (au matin)
- **Noël** : Samedi 19 décembre 2020 au Lundi 4 janvier 2021 (au matin)
- **Hiver** : Samedi 6 février 2021 au Lundi 22 février 2021 (au matin)
- **Printemps** : Samedi 10 avril 2021 au Lundi 26 avril 2021 (au matin)
- **Pont de l'ascension** : du mercredi 12 mai au lundi 17 mai 2021 (au matin)
- **Début des vacances d'été** : Mardi 6 juillet 2021

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Signature des parents ou du responsable légal